

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE
DES ILES SOUS-LE-VENT

DELIBÉRATION MUNICIPALE

N° 60/22 du 08 Août 2022

Autorisant le Maire à signer le marché n°98/22 valant avenant n°1 au marché n° 64/20 relatif au « Lot 1 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS HYDRAULIQUES » de l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuatea, 1^{ère} tranche ».

Convocation N° CD/TM/N°206/22	L'an deux mille vingt et deux, le 08 août, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 02 août 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 10 AOÛT 2022	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme AHARA épouse RUA Liliane		X	Donne pouvoir à M. SCHMIDT Carlos												
Nombre de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	Donne pouvoir à M. MOUTAME Thomas												
	6. Mme TAAE épouse TEPU Naïva	X														
<table border="1"> <tr><td>En exercice</td><td>27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td>14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>18</td></tr> <tr><td>Absents</td><td>9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>9</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>27</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	18	Absents	9	Représentés	9	Votants	27	7. M HIRO Toni, Tuteraiponi, Pierre	X		
	En exercice	27														
Quorum	14															
Présents	18															
Absents	9															
Représentés	9															
Votants	27															
8. Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana	9. M. SMITH James, Maui	X														
	10. Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPIAIA Stergios		X	Donne pouvoir à M. SMITH James												
	12. Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X	Donne pouvoir à Mme TAEA Jeannette												

Délibération municipale n° 60/22 du 08 Août 2022

Autorisant le Maire à signer le marché n°98/22 valant avenant n°1 au marché n°64/20 relatif au « Lot 1 - fourniture d'équipements hydrauliques » de l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuatea, 1^{ère} tranche ».

	13.	M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		
	14.	Mme SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française	X		
	15.	M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne pouvoir à M. BUTSCHER Roland
	16.	M. TERIHAUNUI Hiomal	X		
<u>Sens du vote :</u> Unanimité 27 Adoption Rejet 0 Majorité Nombre voix « Pour » Nombre de voix « Contre » Nombre de voix « Abstention »	17.	Mme TUHEIAVA Odette épouse TAUATITI	X		
	18.	M. BECQUET Patrick	X		
	19.	M. SMITH Tilly	X		
	20.	M. EBB Moïse	X		
	21.	Mme PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	Donne pouvoir à Mme MARAHITI Ariana
	22.	M. TEFAAITE Daniela	X		
	23.	Mme MARAHITI Ariana	X		
	24.	M. RUAMUTU Iapheta		X	Donne pouvoir à M. TEFAAITE Daniela
	25.	M. TEFAAITE Ellenne		X	Donne pouvoir à Madame TAUATITI Odette
	26.	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	Donne pouvoir à Mme TAEA Jeannette
		27.	M. BUTSCHER Roland	X	

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française,

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Délibération municipale n° 80/22 du 08 Août 2022

Autorisant le Maire à signer le marché n°98/22 valant avenant n°1 au marché n°64/20 relatif au « Lot 1 - fourniture d'équipements hydrauliques » de l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuataea, 1^{ère} tranche ».

- Vu** la délibération n° 81/17 approuvant le principe de l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuataea – 1^{ère} tranche » son dossier technique et son plan de financement ainsi qu'habilitant le Maire à signer la convention de financement avec les représentants de l'Etat et du Pays ;
- Vu** la délibération n° 105/19 du 20 décembre 2019 approuvant le choix de la commission d'ouverture des plis relatif à la prestation intellectuelle de la société SPEED pour l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuataea – 1^{ère} tranche »
- Vu** la délibération n°47/20 du 02 Juin 2020 portant mise en place et nomination des membres de la commission d'appel d'offre (CAO) ;
- Vu** l'arrêté n°04/21 du 25 Janvier 2021 portant délégation de fonction à Madame MANEA épouse TAEA Jeannette, en ce qui concerne les CAO et abrogeant l'arrêté n°98/20 du 20 Novembre 2020 portant délégation de fonction de Madame MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, en ce qui concerne les CAO ;
- Vu** le marché n°64/20 « Lot n°1 : fourniture d'équipements hydrauliques » du 15/10/2020 ;
- Vu** le projet de marché n°98/22 valant avenant n°1 au marché n°64/20_Lot n°1 fournitures d'équipements hydrauliques ;
- Où** l'exposé du Maire.

Considérant l'impact de la crise du covid-19 sur les coûts des matériaux et leurs délais de livraison en ce qui concerne les différentes opérations entreprises par la commune.

Considérant la nécessité de modifier l'index de référence des prix selon le type de matériaux afin de tenir compte de l'inflation induite par la crise sanitaire.

Considérant la nécessité de modifier le délai d'exécution des bons de commande afin de le mettre en cohérence avec les délais d'approvisionnement actuels.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 08 août 2022,

ADOPTE

Article 1^{er} : Le Maire est autorisé à signer le marché n°98/22 valant avenant n°1 au marché n°64/20 relatif au « Lot 1 fourniture d'équipement hydraulique ».

Article 2 : Les dépenses sont imputables à la section de fonctionnement à l'article 60682 pour le lot 1.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération municipale n° 60/22 du 08 Août 2022

Autorisant le Maire à signer le marché n°98/22 valant avenant n°1 au marché n°64/20 relatif au « Lot 1 - fourniture d'équipements hydrauliques » de l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la commune de Taputapuataea, 1^{ère} tranche ».

Article 4 : Le Maire et le Trésorier des Îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 08 août 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le **10 AOÛT 2022**
et notifié à l'intéressé(e) ou publié



Le Maire

Délibération municipale n° **60/22** du 08 Août 2022

*Autorisant le Maire à signer le marché n°98/22 valant avenant n°1 au marché n°64/20
relatif au « Lot 1 - fourniture d'équipements hydrauliques » de l'opération « Travaux AEP considérés comme urgents pour la
commune de Taputapuatea, 1^{ère} tranche ».*